



CONSEIL

Cent soixante-seizième session

Rome, 2-6 décembre 2024

Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Suite que le Conseil est invité à donner

En application de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) parmi les États membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027) selon la répartition suivante:

- un pays de la liste A;
- deux pays de la liste B;
- un pays de la liste C;
- deux pays de la liste D.

Les États membres souhaitant se présenter sont invités à remplir et signer le formulaire de présentation de candidature ci-joint et à en envoyer une copie scannée au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, à l'adresse FAO-Council@fao.org, le **lundi 25 novembre 2024 à 12 heures au plus tard**.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Tél.: +39 06570 55987
Courriel: CSG-Director@fao.org

1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil, dans la colonne «Informations supplémentaires»:

[<https://www.fao.org/governing-bodies/council/cl-176/fr>].

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat* expirant le 31 décembre 2027, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2024, à savoir le Bangladesh (liste B), les États-Unis d'Amérique (liste D), le Koweït (liste B), les Pays-Bas (Royaume des) (liste D), le Pérou (liste C) et le Sénégal (liste A).

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'annexe A.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2024	Bangladesh (B) ¹ États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) ² Pays-Bas (Royaume des) (D) Pérou (C) Sénégal (A)	Fédération de Russie (E) Finlande (D) ⁸ Ghana (A) Inde (B) République de Corée (B) Suède (D)
31 décembre 2025	Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Brésil (C) Canada (D) Kenya (A) Tchad (A) ³	Algérie (A) ⁹ Australie (D) ¹⁰ Éthiopie (A) Iran (République islamique d') (B) Panama (C) Espagne (D) ¹⁰
31 décembre 2026	Argentine (C) ⁴ Hongrie (E) Irlande (D) Maroc (A) ^{5, 6} Suisse (D) Zimbabwe (A) ^{5, 7}	Chine (B) Japon (D) Pologne (E) République dominicaine (C) Royaume-Uni (D) Zambie (A)
31 décembre 2027	...(A) ...(B) ...(B) ...(C) ...(D) ...(D)	Inde (B) Mali (A) Norvège (D) République de Corée (B) Suède (D) Tchéquie (E)

¹ Le Bangladesh et l'Iran (République islamique d') sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Bangladesh siégera du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et l'Iran (République islamique d') du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Suite à l'élection par le Conseil économique et social de l'Iran (République islamique d') (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025), les pays de la liste B sont convenus que le Bangladesh prendrait la suite de l'Iran (République islamique d') au siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

² L'Iran (République islamique d') et le Koweït sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Iran (République islamique d') siégera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et le Koweït du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

³ Le Gabon et le Tchad sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Gabon siégera du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024 et le Tchad du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

⁴ L'Argentine, le Mexique et le Chili se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine siégera en 2024, le Mexique en 2025 et le Chili en 2026.

⁵ L'un des sièges de la liste A (2024-2026) est attribué par roulement, conformément à la règle qui en fixe les modalités (<https://executiveboard.wfp.org/fr/etats-membres-et-repartition-des-sieges>).

⁶ Le Maroc et l'Égypte se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Maroc siégera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et l'Égypte du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

⁷ Le Zimbabwe et le Gabon se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siégera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et le Gabon du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

⁸ La Finlande a été élue au Conseil d'administration pour reprendre le mandat de la France, qui n'était pas arrivé à son terme, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

⁹ Lors de sa 4^e séance plénière du 5 décembre 2023, le Conseil économique et social a élu par acclamation l'Algérie afin qu'elle reprenne le mandat de la Mauritanie jusqu'à son terme, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

¹⁰ L'Australie et l'Espagne se désisteront le 31 décembre 2024 et libéreront leur siège au Conseil d'administration. La France et l'Italie reprendront le mandat de l'Australie et de l'Espagne jusqu'à son terme, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

* Les États membres sont élus par le Conseil économique et social ou par le Conseil de la FAO pour un mandat de trois ans. Ils peuvent se retirer au bout d'un ou deux ans et céder leur siège à un autre État membre.

Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM

(à présenter lundi 25 novembre 2024 à 12 heures au plus tard)

Destinataire: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
Via delle Terme di Caracalla, bureau A-140^{1/}

Le délégué de (État membre de la FAO)

(signature)

propose la candidature de pour la liste^{2/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le délégué de (État membre de la FAO)

(signature)

accepte cette candidature.

^{1/} Copie scannée à envoyer par courrier électronique à l'adresse FAO-Council@fao.org.

^{2/} A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2025-2027 sont les suivants:
un siège sur la liste A, deux sièges sur la liste B, un siège sur la liste C et deux sièges sur la
liste D.